Compte rendu de l'A.G. des Amis de Vitotel le 27 mai 2014

L'association des « Amis de Vitotel » a tenu son assemblée générale le 27 mai 2014 à 18 h 30 à la mairie de Vitot.

Etaient présents à cette assemblée générale : Mmes Le Guell Jacqueline, Dechenne Chantal, Capelle Françoise, Debaisieux Christiane, Dupont Josette, Dumenil Solange, Roger Marie-Louise, MM Le Guell Yvon, Lelarge Joël, Lebourg Yann, Legouez Jean, Roger Frédéric, Evrard Claude, Delieuvin Jean, Bidault Michel et Durand Francis.

De plus 19 adhérents avaient donné une procuration. Soit un total de 35 participants ou représentés sur 56 adhérents.

Le président a ouvert la séance à 18 h 30.

Un hommage a été rendu à Monsieur Jean Corjon, décédé cet hiver, qui était membre de l'association.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Adoption à l'unanimité du rapport moral fait par le président de l'association.
- Adoption à l'unanimité moins deux absentions du rapport financier fait par la trésorière de l'association.

En plus des informations déjà évoquées dans le rapport moral pour l'année 2013, les sujets suivants ont été évoqués :

- La messe du pèlerinage de Saint Clair aura lieu le dimanche 20 juillet 2014 à 10 h 30.
- L'église Saint Michel de Vitotel sera ouverte lors des Journées Européennes du Patrimoine 2014, les après-midi du samedi 20 et du dimanche 21 septembre 2014.
- Le président a retracé l'historique des travaux de 2013. L'église Saint Michel de Vitotel est un bien communal et les travaux doivent respecter des règles pour l'attribution des marchés, pour la conduite des travaux. Nous avons été obligés de mettre un double paratonnerre qui aurait pu être posé de façon plus esthétique. D'autre part, nous n'avons été informés de la cessation de l'activité de la société « Histoire de toit », qui avait le lot « couverture » et dont s'était le dernier chantier, qu'après la fin des travaux.
- Madame Jacqueline Le Guell nous a annoncé sa décision de démissionner de l'association, suite à la façon dont avaient été conduits les travaux de réparation du clocher en 2013. Madame Le Guell déplore le résultat. Le président et tous les membres de l'association regrettent cette décision. Le président remercie Madame Le Guell pour tout ce qu'elle a fait pour la sauvegarde de cette église. Sans elle, l'église de Vitotel ne serait pas ce qu'elle est actuellement.

Il est rappelé aux membres de l'association que la <u>cotisation reste fixée à 10 €</u> et que l'association « Les Amis de Vitotel » est désormais « reconnue comme étant d'intérêt général » et est « <u>habilitée à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt chez les donateurs</u> ». Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des <u>dons</u> et versements. De ce fait, pour tous les dons versés à l'association « Les Amis de Vitotel » qui ont été ou seront effectués en 2014, nous établirons un « reçu dons aux œuvres » en 2015.

La séance a été levée à 19 h 40.

Francis Durand 27 mai 2014